

Conseil Municipal de Boyer du vendredi 05 SEPTEMBRE 2025

Salle de réunion de la Mairie 19 h

Présents : Jean-Paul BONTEMPS (Maire), Michel AUFRANC, Emeline BERGER, Jérôme CLEMENT, Fabienne GAVAND, Jacques HUMBERT, Nelly LEGLISE, Hubert REVILLOT, Marie Agnès SANVERT, Patrick VION.

Excusés : Nicolas CHAMPEME, Sylvain DUPUIS, Romaine FAIVRE

Absents : Ludivine LAZARUS, Vincent PORET.

Pouvoirs :	Nicolas CHAMPEME	donne pouvoir à Jérôme CLEMENT
	Sylvain DUPUIS	donne pouvoir à Patrick VION
	Romain FAIVRE	donne pouvoir à Emeline BERGER

Election du secrétaire de séance : Emeline BERGER : vote à l'unanimité

Approbation du conseil du 13 JUIN 2025 : vote à l'unanimité

Liste des délibérations :

- 1- **Délibération pour la 3-ème participation SIVOS**
- 2- **Délibération pour cession de la remorque GILIBERT**
- 3- **Délibération pour le prix de vente de l'affouage 2025/2026**
- 4- **Délibération pour des baux ruraux**
- 5- **Délibération pour la répartition du dégrèvement de 2025**
- 6- **Délibération pour la création d'un columbarium (pour cavurnes)**
- 7- **Délibération pour mise en place d'une télésurveillance**
- 8- **Délibération pour changement réfrigérateur de la salle polyvalente**

Délibération 1 : participation au SIVOS (3^{ème} quadrimestre)

Vu la demande de participations de notre commune au SIVOS, participation pour 2025 pour un total de 84 530 € soit : 3 participations de 28 177€.

L'assemblée vote à l'unanimité pour l'application de cette participation pour le 3ème quadrimestre et donne pouvoir au Maire pour le paiement de la 3ème participation d'un montant de 28 177€.

Remarque : en 2026 nous délibérerons en 1 fois pour les 3 participations annuelles.

Délibération 2 : Cession de la remorque GILIBERT

Après plusieurs mois de mise en annonce pour la vente de la remorque et plusieurs contacts, nous avons enfin eu un preneur pour un montant de 6 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la vente de la remorque pour un montant de 6 000€ TTC au bénéfice de Mr NAULIN Martial et donne pouvoir à Mr Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Délibération 3 : Affouages 2025-2026

Pour l'affouage 2025-2026 nous proposons de laisser le prix de 12€/moule comme les années précédentes (en tête de chêne ou frêne).

L'affouage reste à 30€.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter ces tarifs et donne autorisation au maire à signer les documents nécessaires.

Délibération 4 : Baux ruraux

Mr Le Maire fait part au Conseil Municipal de baux ruraux qui sont à signer avec effet au 11/11/2025 et sollicite leur faisabilité :

-Bail à EARL Domaine BRAILLON d'un terrain cadastré B4-ZC54 « Vaivre » de 7ha 86a et d'un terrain cadastré F85 « La Garenne » de 8ha 26a à échéance au 10/11/2025 et proposition de renouvellement pour 9 ans soit du 11/11/2025 au 10/11/2034.

-Bail à la société de chasse La Bourguignonne d'un terrain cadastré F85 « La Garenne » de 9ha 60a à échéance au 10/11/2025 et proposition de renouvellement pour 9 ans soit du 11/11/2025 au 10/11/2034.

-Bail à EARL de la Rue Valot d'un terrain cadastré ZL 198 lieudit « En Beauvoir » de 1ha 48a 10ca proposition pour 9 ans soit du 11/11/2025 au 10/11/2034.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour la signature de ces baux et donne tout pouvoir à Mr Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Délibération 5 : Répartition du dégrèvement foncier 2024 sur les fermages 2025

Mr Le Maire informe que compte-tenu des dégrèvements pour perte de récoltes 2024, la commune a trop versé de taxes foncières (dégrèvement reçu après paiement des taxes foncières).

Le Trésor Public nous a remboursé 43€ correspondant au dégrèvement.

Cette somme sera restituée aux bailleurs en fonction de leur parcelle et viendra en déduction de leur fermage de 2025.

Le Conseil se prononce à l'unanimité favorablement pour cette répartition du dégrèvement et donne tout pouvoir à Mr Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Délibération 6 : création d'un columbarium

1/ Les ayants-droits de la concession DELEAU, où se situe un mausolée, monument funéraire pouvant servir de columbarium, sont tous décédés. Il est de notoriété publique que ce monument se dégrade de plus en plus. Mr Le Maire propose, après procédure de reprise de cette concession, de la conserver afin d'avoir la possibilité d'y installer un columbarium. Il demande que les restes mortels demeurent à leur place sous le mausolée. Les frais d'entretien de celui-ci (réparation des vitraux, des murs...) seront donc à charge de la commune ;

Le Conseil après délibération décide à la majorité (avec 1 abstention) de rénover le mausolée après la procédure de reprise de celui-ci et donne tout pouvoir à Mr Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

2/ Nous avons plusieurs choix pour la création d'un columbarium dans notre cimetière :

- Soit il nous faut effectuer des travaux pour mise en place de cavurnes dans le mausolée, pour faire de celui-ci un columbarium. Devis Pompes funèbres JANIN : 7012.80€
- Soit nous faisons installer un columbarium.

Pour un ordre d'idée, une mairie dans le 71520 a installé il y a 3 ans un columbarium avec 6 cavurnes de 2 places et 6 cavurnes de 4 places pour un budget de plus de 15 000€TTC.

Pas de délibération pour l'instant.

3/ Après l'échéance de concession, si le concessionnaire abandonne à la mairie la cavurne, qui va payer la remise en état de celle-ci (inhumation, enlever la gravure, réparer la cavurne si abimée...) ?

Il nous faudra aussi délibérer sur le prix de vente des concessions des cavurnes, selon la place et la durée de concession.

Afin que l'utilisation des cavurnes s'effectue dans des règles définies par la commune il faudra mettre à jour notre règlement de cimetière.

Au cimetière certaines concessions ne sont pas suffisamment entretenues, voire pas du tout. Il y a entre 25 et 30 reprises de concessions à réaliser.

Devis pour la reprise d'une concession (pompes funèbres Janin) : 1200€.

Nous proposons de racheter prioritairement les plus dégradées pour les réhabiliter, sachant qu'il faut 1 année de procédure pour effectuer ces reprises.

Après reprise des concessions, certaines ont un caveau en dur (en bon état ou non) d'autre non. Il faudrait définir un prix différent pour ces concessions qui seront à nouveau disponibles selon si il y a un caveau réutilisable ou pas de caveau. Délibération à prendre ultérieurement.

Délibération 7 : vidéosurveillance-pose de caméras

Au vu d'une installation de vidéosurveillance à la salle polyvalente, école maternelle, local technique et extension de celle de la mairie, nous avons sollicité 2 entreprises pour avoir des devis :

-BUXY ALARME : 6 974.40€ TTC

-IDEAL SOLUTIONS : 9 156€ TTC

Un dispositif au niveau du local technique est jugé judicieux, doublé d'un système d'alarme. Nous convenons de demander un devis.

Pas de délibération pour l'instant.

Délibération 8 : réfrigérateur de la salle polyvalente

Au vu de changer 1 ou 2 réfrigérateurs de la salle polyvalente, il nous faut délibérer sur un budget au maximum de 1 500€HT par réfrigérateur.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité et donne autorisation au maire à signer les documents nécessaires.

Questions diverses :

Fait :

- Nettoyage des toits fait le 05/08/2025
- Changement du frigo école primaire
- Modification électricité garages et apparts maison legs fait le 29/07/25
- Cantonnier prolongé en arrêt jusqu'au 12/09/25 malgré l'accord de l'expert du Service médical pour une reprise à mi-temps thérapeutique (en mai 25) – le dossier passera au comité médical du CDG le 07/10/2025.

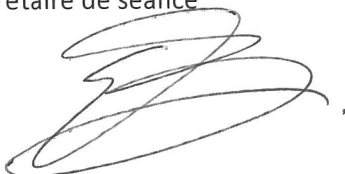
A faire :

- Cantonnier en CDD prolongation du contrat
- Barrière bois de Vaivre.
- Voierie travaux seront effectués le 09/09/2025, avec Eurovia.
- blocs de béton qui se décrochent de dessous le pont de l'autoroute (route du bourg, en direction de la nationale). Cela peut être dangereux pour les cyclistes par exemple. Nous ferons une information à la société d'autoroute.
- SUEZ modification branchements d'eau des terrasses maison legs
- Lancement de la procédure de reprise de concessions (38 ???) qui se feront en 2027-2028...
- Cimetière bac à déchets à refaire (séparation pour tri des déchets) ainsi que réparation du mur qui s'abîme
- Parking au cimetière : demander un devis, pour faire un même temps une pause de drain le long du mur du cimetière.
- Boîtes à livres : on recherche 2 anciens meubles (en don à la Mairie) pour faire 2 boîtes à livres (faire un appel au don aux administrés). Ou détournement d'objets avec la customisation des frigos que l'on souhaite changer à la salle des fêtes ?
- Repas des aînés le 30 novembre prix pour les invités en 2024 = 32€. Pour 2025 prix pour les invités des convives : 35 €, à délibérer lors du prochain conseil (Les menus actuels sont à 32-33€ auxquels il faut ajouter l'animation et les vins).
- Les 20 et 21 septembre 2025 journées du Patrimoine : ouverture de l'église au public, avec personnes de la commune pour guider (10h/12h – 13h30/17h).
- appel à tous les propriétaires pour tailler leurs haies.

Séance levée à 20h35

Signatures :

Le Secrétaire de séance



Le Maire

